



2023/08

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE LUNDI 16 JANVIER A VINGT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. CALISTO David</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Absentes excusées : Mme SICHE Delphine, Mme BLIMON Rachel</p> <p>Absents : M. MARIE Berty, Mme DAVID Sylvie, M. LASSALLE Jérôme</p> <p>M. CALISTO David a été élu Secrétaire de séance.</p> <p>Monsieur Pascal LE LEU, 5^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Travaux rappelle à l'Assemblée que la Commune a acquis un tracteur en 1991 et qu'aujourd'hui, ce véhicule qui affiche 110 000 km au compteur n'est plus adapté aux besoins de la Collectivité.</p>
<p>OBJET : Cession du tracteur Renault</p>	<p>Il s'avère que la Commune de Cadarsac (33750) propose de reprendre ce tracteur pour un montant de 3 000 € TTC.</p> <p>Monsieur Pascal LE LEU demande à l'Assemblée d'accepter cette proposition de reprise.</p> <p>Après débat,</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE la proposition de reprise du tracteur pour un montant de 3 000 € TTC.
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PRECISE que le tracteur est cédé en l'état. En cas de panne, la Commune de Cadarsac ne pourra se retourner contre la Commune de Génissac qui est dégagée de toute responsabilité. La Commune de Cadarsac ne pourra prétendre à aucun dédommagement. - DEMANDE à Madame le Maire de sortir ce bien de l'inventaire du patrimoine de la Commune. - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes. - AUTORISE Madame le Maire à inscrire la recette correspondante sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2023.
<p>OBJET : Cession du tracteur Renault</p>	<p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>Émeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p></p> <p>Le Secrétaire de séance,</p> <p></p> <p>David CALISTO</p>